Image not found or type unknown

Renouvellement bail 3/6/9 nécessaire au bout de 3 ans ?

Par **Bernard75**, le **12/03/2013** à **11:41**

Bonjour,
je suis bailleur d'un bien commercial dont le bail a été consenti pour une durée de 9 ans en 2009 avec révision triennale.
Le gestionnaire de bien vient de me transmettre un document de renouvellement du bail aux termes des 3 ans...
1- Ce document est-il nécessaire ? Sachant qu'il y a normalement tacite reconduction... Des honoraires sont prélevés et des diagnostics (PFE et plomb) ont dû être réalisés...
2- Qui doit payer les honoraires ?
3- Qui doit payer les diagnostics ?
Merci de votre aide
Cordialement,

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés